



Communiqué de presse  
31 août 2011

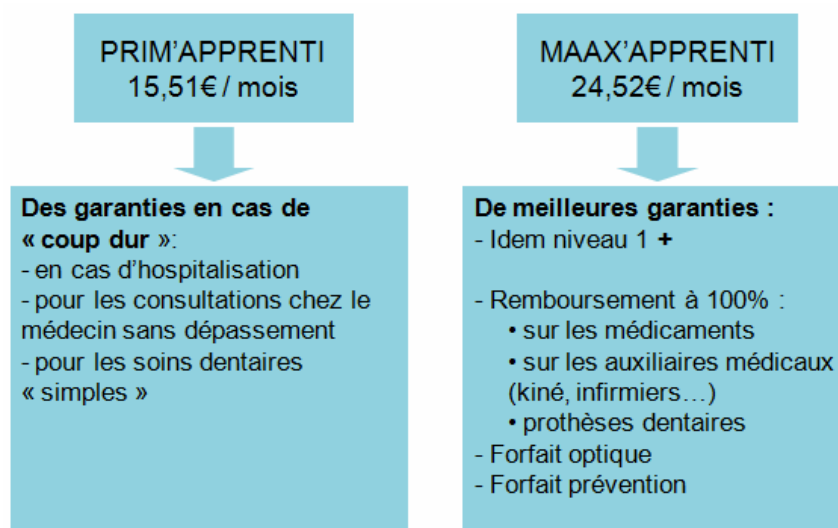
## MAAF poursuit son engagement auprès des apprentis avec le contrat *Santé MAAF Apprentis*, une complémentaire santé adaptée à leurs préoccupations

Engagée depuis de nombreuses années aux côtés des institutions professionnelles représentatives de l'artisanat, MAAF lance le 1<sup>er</sup> septembre prochain le contrat *Santé MAAF Apprentis*. Cette nouvelle complémentaire santé a été conçue en réponse aux préoccupations de l'Assemblée Permanente des Chambres des Métiers et de l'Artisanat (APCMA) en la matière : simplicité et clareté des conditions ; meilleure prise en compte des frais dentaires et optiques ; accompagnement dans la prévention... tout en intégrant les contraintes budgétaires des apprentis !

### Une complémentaire santé simple et claire

Deux niveaux de garantie ont été définis selon les besoins et le budget des apprentis pour leur proposer la meilleure couverture au moindre prix :

- ✓ **Prim'Apprenti** : une offre simple et économique pour couvrir les dépenses essentielles et offrir des garanties en cas de « coup dur » comme une hospitalisation ou des soins dentaires simples ;
- ✓ **Maax'Apprenti** : une offre plus complète proposant des garanties plus importantes, un forfait optique ainsi qu'un forfait prévention ;



Le contrat est sans limite d'âge, la seule condition étant d'être apprenti, même mineur. Il intègre également la prise en charge de la télévision en cas d'hospitalisation, la livraison de médicaments et le déplacement aller/retour de l'apprenti chez ses parents en cas d'immobilisation au domicile supérieure à 6 jours.

Pour le lancement, MAAF offre deux mois gratuits pour toute souscription d'un contrat *Santé*

## **MAAF Apprentis, du 1<sup>er</sup> septembre au 29 octobre prochain.**

Le contrat **Santé MAAF Apprentis** propose un niveau de cotisations très compétitif. Il est également éligible à l'aide de la complémentaire santé (ACS), attribuée par le régime général aux personnes disposant de faibles revenus mensuels (entre 634 € et 799 € pour une personne seule). Dans ce cadre, les cotisations peuvent être partiellement ou totalement prises en charge.

### **Un accompagnement au quotidien en matière de dépenses et de prévention santé**

En partenariat avec le réseau de professionnels de santé Santéclair, MAAF intègre dans son offre un certain nombre de services et d'avantages pour aider les apprentis à gérer au mieux leurs dépenses de santé. Ces derniers bénéficient dans ce cadre du tiers payant, de tarifs négociés et de services privilégiés auprès de 2 500 chirurgiens dentistes et de 1 300 opticiens à travers la France. Le service d'analyse de devis de Santéclair est par ailleurs mis à la disposition des apprentis pour les aider à vérifier la pertinence des dépenses par rapport aux soins envisagés.

Le contrat **Santé MAAF Apprentis** comporte également un important volet prévention, notamment en matière de nutrition et de lutte contre le tabagisme. Les programmes « **Le Défi No Smoking** » et « **Mon Programme Nutrition** », développés par Santéclair, sont ainsi accessibles aux bénéficiaires du contrat. De même, la formule MAAF'APPRENTI assure la prise en charge, avec le « **Forfait prévention** », d'une partie des dépenses de contraception (30 € par an pour les préservatifs et la pilule) et des substituts nicotiques prescrits (à hauteur de 50 € par an).

Les apprentis bénéficient en outre de nombreux avantages et réductions dans la vie quotidienne auprès de plus de 50 enseignes partenaires (mobilier, électroménager, auto/moto, clubs de sports, loisirs...)

### **MAAF : le partenaire naturel des apprentis**

Avec le contrat **Santé MAAF Apprentis**, MAAF poursuit son engagement historique auprès des apprentis, engagement formalisé lors de la signature en juin 2007 d'une Charte de l'Apprentissage avec l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat. MAAF accompagne des maîtres d'apprentissage (Guide du Maître d'Apprentissage, Trophées annuels...) et mène de nombreuses actions auprès de ces jeunes, que ce soit dans le domaine de la prévention routière (rencontres Sécurité Routière, formations de référents dans les CFA...) ou de la promotion du sport en apprentissage.

#### MAAF en quelques lignes

Groupe d'assurances français de tout premier plan, MAAF Assurances propose à ses sociétaires et clients des solutions globales en assurances (auto, habitation, santé, assurance vie, risques professionnels...) et des services à forte valeur ajoutée (assistance, crédits...) au prix les plus justes.

MAAF en quelques chiffres, c'est :

- 4,1 millions de sociétaires et clients
  - 4 millions de véhicules assurés
  - la 1<sup>ère</sup> mutuelle d'assurance des professionnels
  - le 5<sup>ème</sup> assureur automobile
- 2,7 millions de contrats habitation  
660 000 contrats professionnels, soit 1 client sur 5

#### **Contact Médias**

Sophie Bagdikian – Tél : 01 53 10 65 12

[sophie.bagdikian@maaf.fr](mailto:sophie.bagdikian@maaf.fr)

Marie-Pierre Michel - Tél : 01 53 10 63 57

[marie-pierre.michel@maaf.fr](mailto:marie-pierre.michel@maaf.fr)